

Rennes, le 21 décembre 2023

Apec et Akto s'engagent en faveur de la mobilité professionnelle des cadres en Bretagne

Acteurs clés de l'emploi et de la formation sur le territoire, AKTO, opérateur de compétences, et l'Apec, Association pour l'emploi des cadres, signent une convention régionale en Bretagne. L'objectif de ce partenariat est d'accompagner la mobilité des cadres au regard des métiers cibles d'AKTO, OPCO de 27 branches professionnelles du secteur des services.

En Bretagne, une majorité de secteurs professionnels d'AKTO connaissent de fortes évolutions et font face à des difficultés de recrutement. Celles-ci sont liées à une pénurie de candidats sur le marché de l'emploi, à un décalage entre les candidatures et les profils recherchés, au manque d'attractivité de certains métiers et à l'évolution de certains métiers.

D'une durée de 2 ans, le partenariat entre AKTO et l'Apec porte sur le développement de l'emploi, de l'alternance et des reconversions professionnelles des cadres dans le secteur des services. Il met en place des actions communes pour répondre concrètement aux tensions de recrutement structurelles et conjoncturelles auxquelles sont confrontées les entreprises adhérentes d'AKTO. Cette convention a pour ambition de :

- Faciliter la mise en relation entre les employeurs et les cadres et jeunes diplômés ;
- Favoriser la reconversion des cadres demandeurs d'emplois vers les secteurs en déficit de recrutement au sein des branches d'AKTO ;
- Attirer les jeunes diplômés et les publics spécifiques (cadres seniors, cadres demandeurs d'emploi longue durée etc.) vers les métiers des branches rattachées à AKTO, en lien avec sa politique alternance.

Afin d'atteindre ces objectifs, 4 axes de collaboration ont été définis :

- La promotion des métiers ;
- La valorisation de l'alternance à partir de bac+3 pour sécuriser les parcours et aider à l'insertion professionnelle ;
- L'accompagnement des entreprises et des salariés ;
- Et la professionnalisation des acteurs.

“Ce partenariat avec un acteur de premier rang comme l’Apec renforce l’assistance qu’AKTO apporte aux 15 793 entreprises de Bretagne relevant des 27 branches professionnelles de son périmètre. D’autant plus dans un contexte où les employeurs ont de plus en plus de mal à trouver les compétences correspondant à leurs attentes”, s’enthousiasme Laurent Barthélémy, Président d’AKTO.

“Cette convention va permettre de mieux connaître les attentes professionnelles des cadres dans la région, tout en explorant comment attirer les jeunes diplômés vers nos branches et favoriser leur insertion professionnelle. En Bretagne, les branches professionnelles des restaurations rapides, de commerce de gros, de la formation, du travail temporaire ou encore de l’hôtellerie restauration sont en grandes demandes de tous types de profils” rajoute Jean Hédou, Vice-Président d’AKTO.

“Cette convention renforce la complémentarité d’action de l’Apec et d’AKTO en Bretagne et sur les territoires. Elle répond aussi à l’un de nos enjeux majeurs : la réduction des tensions de recrutement et l’évolution professionnelle des cadres notamment dans les nombreux métiers des services.” a déclaré Olivier MAURIN Délégué Régional, de l’Apec Bretagne.

Contacts presse :

estelle.agnel@tbwa-corporate.com - 06 07 46 34 89
pierre-yves.galley@tbwa-corporate.com - 06 42 98 71 47

À propos d’AKTO :

AKTO est l’opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu’il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l’appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d’emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes actifs sur les métiers et emplois d’aujourd’hui et de demain. Sa position au cœur de l’écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l’ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (en métropole et outre-mer), afin d’opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne 327 000 entreprises, parmi lesquelles 87% de TPE et 3,6 Millions de salariés. En 2022, plus de 617 000 salariés ont bénéficié d’une formation et plus de 127 000 personnes sont entrées en alternance. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire en métropole et dans les DROM dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.

À propos de l’Apec :

L’Apec, Association pour l’emploi des cadres, est une organisation paritaire qui se mobilise pour aider les cadres et les jeunes diplômé.es à partir de Bac+3, en particulier les publics les plus fragiles face à l’emploi. En tant qu’opérateur du Conseil en évolution professionnelle (CEP) pour

les cadres, l'Apec permet à ses clients, quelle que soit leur situation, de s'informer, réfléchir, se projeter et agir pour leur projet professionnel.

En 2022, parmi les 157 000 cadres et jeunes diplômé.es accompagné.es par l'Apec, 100 000 ont bénéficié du CEP.

Dans un contexte de difficultés de recrutements, l'Apec aide les entreprises, notamment les TPE-PME, à trouver les compétences cadres dont elles ont besoin.

Son observatoire analyse et anticipe les évolutions et grandes tendances du marché de l'emploi cadre.

L'Association combine une présence territoriale de proximité avec son jobboard : apec.fr (plus de 2 millions d'offres d'emplois cadres publiées en 2022 et 380 000 profils de cadres en recherche d'opportunités).

L'Apec et ses 1 100 collaborateurs et collaboratrices, est présente, avec plus d'une soixantaine de centres, en France métropolitaine et en Outre-mer : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte.

L'Apec Bretagne en quelques chiffres :

Présente à Rennes, Brest et Lorient

6200 cadres et jeunes diplômé.es accompagnés en 2022

1360 entreprises accompagnées

En savoir plus : corporate.apec.fr

Contact presse :

Mendrika Lozat – 06 74 94 76 24 – mendrika.lozat@apec.fr - Twitter : @ApecInfoPresse